



Département de la Nièvre  
Communauté de Communes  
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **10 Décembre 2024**,

L'an deux mille vingt-quatre, le **dix** du mois de décembre à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 4 décembre 2024 par M. le Président, s'est assemblé à la salle des Fêtes de Donzy, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

**Présents titulaires** : M. Sylvain COINTAT - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - Mme Danielle ROY - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Véronique ITTAH - Mme Geneviève PARIS - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD - M. Hicham BOUJLILAT - Mme Corinne COLONEL - Mme Martine LEROY - Mme Annie MILLIARD - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD - M. Jean-Jacques BERTIN - Mme Nadège COQUILLAT - M. Robert CHOLLET - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

**Membres absents excusés** : M. Patrick BONDEUX - M. Michel RENAUD - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :**

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN  
M. Denis HOUCHOT remplacé par Mme Béatrice LAMOUREUX  
Mme Mauricette JOSEPH remplacée par Mme Murielle BUISSON

**Membres ayant donné pouvoir** : M. Daniel GILLONNIER à M. Gilbert LIENHARD  
Mme Béatrice BOULOGNE à Mme Corinne COLONEL  
Mme Stéphanie OUVRY à Mme Martine LEROY  
M. Frédéric CASSERA à M. Patrick PONSONNAILLE  
M. Yves RAVET à M. Patrick RAPEAU  
M. Pascal KNOPP à Mme Françoise CROTTET-FIGEAT  
Mme Pascale QUILLIER à Mme Sylvie REBOULLEAU  
M. Jean-Claude GILLONNIER à M. M. Sylvain COINTAT  
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJLILAT

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Patrick RAPEAU** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

**Règlement intérieur des services**

Le dernier règlement intérieur des services a été revu après une délibération du Conseil Communautaire du 11 décembre 2018.

Cependant, suite aux changements règlementaires et aux pratiques qui ont évolué, il convient de l'actualiser.

Le règlement intérieur des services a été soumis au Conseil Social Territorial du 28 novembre 2024 qui a émis un avis favorable à l'unanimité.

Ce règlement sera porté à connaissance de chaque agent de la collectivité actuellement en poste, et sera distribué à chaque nouvel agent. Il pourra être revu ultérieurement en fonction des différentes évolutions.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **ADOpte** le règlement intérieur des services joint à la présente délibération, pour une mise en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;
- **AUTORISE** le Président à signer des avenants au règlement intérieur des services.

Nombre de conseillers : 55  
Présents : 42  
Pouvoirs : 9  
Votants : 51  
Pour : 51  
Abstention : 0  
Contre : 0

UNANIMITÉ

Pour extrait conforme  
Sylvain COINTAT, Président

M. Patrick RAPEAU, secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 18/12/2024  
Reçu en préfecture le 18/12/2024  
Publié le 18/12/2024  
ID : 058-200067916-20241210-2024\_10\_12\_08-DE

